



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos, en vidéo conférence, le mercredi 20 janvier 2021 à 19 h 35, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Est aussi présent: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Refus de l'avis de convocation
3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 21-378 concernant le contrôle intérimaire
4. Contrat pour modifications réglementaires en urbanisme
5. Appel d'offres – Acquisition d'un nouveau véhicule autopompe pour le service incendie
6. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 19 h 35.

2. Refus de l'avis de convocation

Les membres du Conseil tous ici présents renoncent à leur avis de convocation de la séance extraordinaire et que tout sujet soumis soit discuté

Avis & dépôt

3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 21-378 concernant le contrôle intérimaire

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente décrétant un contrôle intérimaire relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 21-378 décrétant un contrôle intérimaire relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

21-01-31

4. Contrat pour modifications réglementaires en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a adopté une résolution de contrôle intérimaire lors de la séance extraordinaire du 16 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a effectué une réflexion concernant les enjeux de redéveloppement urbain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre entend effectuer des modifications réglementaires de ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre nécessite une ressource afin de l'aider dans la rédaction des différents règlements ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a reçu une offre de service de monsieur Philippe Meunier afin de l'assister dans le processus de modification réglementaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Yves Barrette et résolu d'accepter l'offre de service de monsieur Philippe Meunier au montant de 2 040\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-01-32

5. Appel d'offres – Acquisition d'un nouveau véhicule autopompe pour le service incendie

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, procède au lancement de l'appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Constructo pour l'acquisition d'un nouveau véhicule autopompe pour le service

incendie selon le devis préparé par monsieur Benoit Brodeur, directeur du service de sécurité incendie, en date du mois de janvier 2021 ;

DE nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat selon le règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

21-01-33

6. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jean-Francois Berthiaume, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 40.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

Luc Mercier
Maire